



Parti Chrétien-Social Indépendant

Porrentruy

Conseil de ville

23.03.2023

INTERPELLATION

Combien de médecins de premier recours à Porrentruy dans 5 ans ?

La couverture médicale d'une région n'est pas que l'affaire de la population générale, des patients ou des médecins seuls.

L'observation des régions qui nous entourent nous montre l'évolution préoccupante de la couverture en médecins de premiers recours, médecins généralistes, pédiatres, gynécologues qui peut conduire parfois à une situation de désert médical dans certaines régions périphériques.

Une bonne couverture en soins et services médicaux dans une collectivité assure certes la sécurité, la santé et le bien-être individuel, mais est également un facteur de promotion démographique et économique.

C'est le sens de cette interpellation à caractère politique. Contrairement à ce qu'ont fait savoir les autorités sanitaires du Canton du Jura récemment, la région d'Ajoie n'est pas dépourvue de risques en ce qui concerne la couverture médicale. Plusieurs médecins généralistes ont quitté leur cabinet récemment en Ville de Porrentruy, et des entrées en retraite sont au calendrier pour les années proches à venir.

Les données d'installation de nouveaux médecins ne sont plus comme auparavant une affaire strictement privée de revente de clientèle, de successions de cabinet médical. La génération qui sort de formation médicale en pédiatrie et en médecine générale est fort différente et souhaite des conditions dont on doit collectivement tenir compte. Féminisation des professions médicales, souhait de temps partiels, temps de travail hebdomadaire diminué, origine étrangère fréquente, territoires périphériques délaissés, autant de réalités qui imposent qu'à peu près trois personnes pourront remplacer une personne, et ceci dans des cabinets regroupés, partagés, avec des médecins souvent employés et non propriétaires.

Les expériences qui sont reconnues comme réussies sont celles où ces facteurs ont été pris en compte collectivement. L'évaluation des forces en présence et de l'évolution à court et long terme des effectifs médicaux, les investissements en locaux et en personnel, le recrutement des médecins, l'organisation administrative de ceux-ci doivent être le travail d'un groupe dans lequel se trouvent les collectivités publiques cantonale (administration du service de la santé) et locale (conseil municipal, service UEI), les sociétés professionnelles, les structures existantes de santé (maisons de

santé, EMS , Hôpital du Jura), les médecins anciens et nouveaux concernés et les investisseurs potentiels (caisse de pension du Jura).

Par cette interpellation, je souhaite connaître les informations dont dispose le Conseil municipal et ses intentions quant à la prise en charge de toute cette problématique.

- Le Conseil Municipal connaît-il la densité médicale exacte en médecins généralistes, pédiatres et spécialistes en Ville de Porrentruy et dispose-t-il de données quant à leur origine, leur date d'installation et les projets d'avenir de ces médecins ?
- Le Conseil Municipal partage-t-il l'idée qu'il doit être partie prenante dans l'organisation de l'avenir de la couverture médicale à Porrentruy ?
- Le Conseil Municipal est-il disposé à mettre à disposition des éléments qui faciliteront l'installation de médecins à Porrentruy : locaux, facilitations administratives, contacts avec partenaires, entre autres ?

PCSI Porrentruy
23 mars 2023

